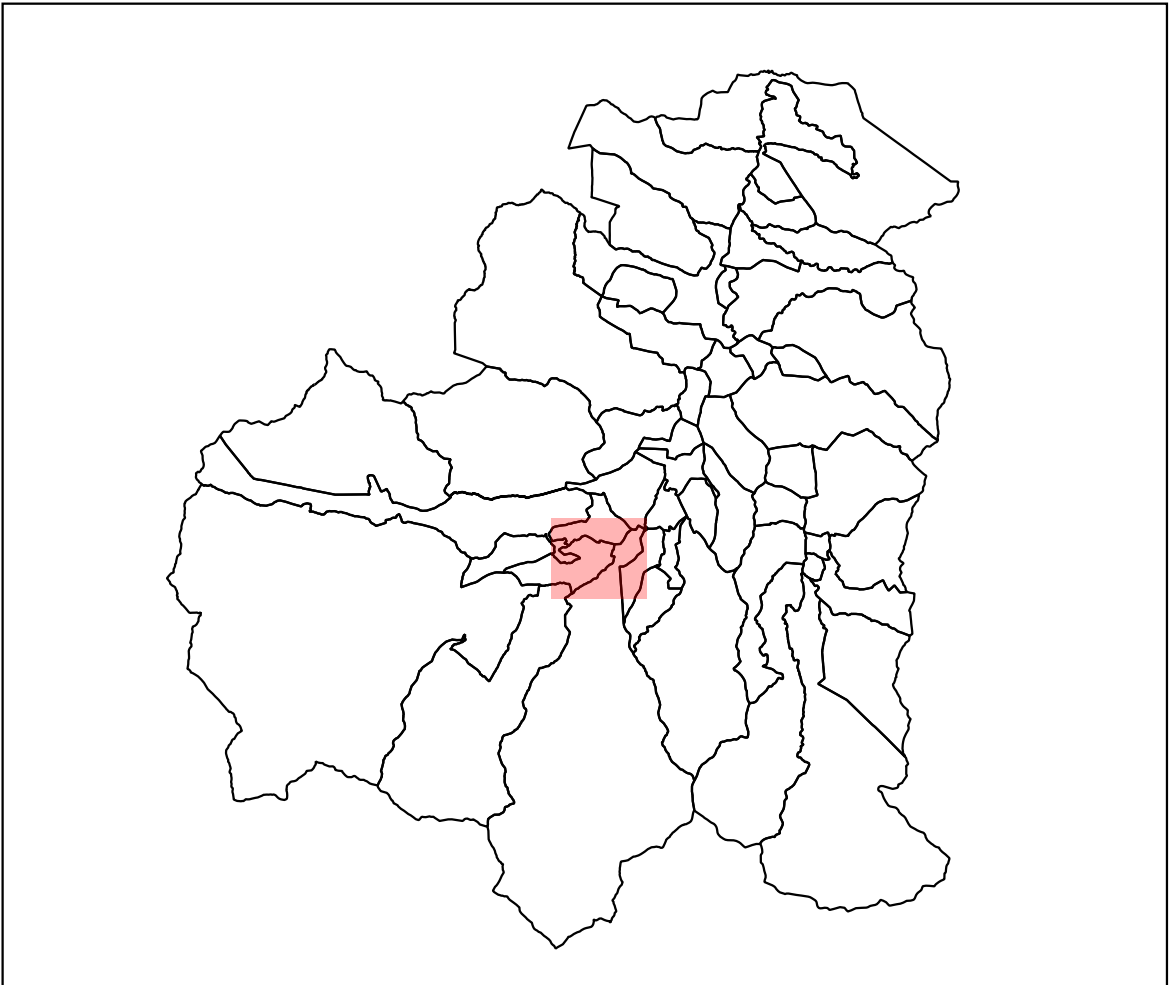
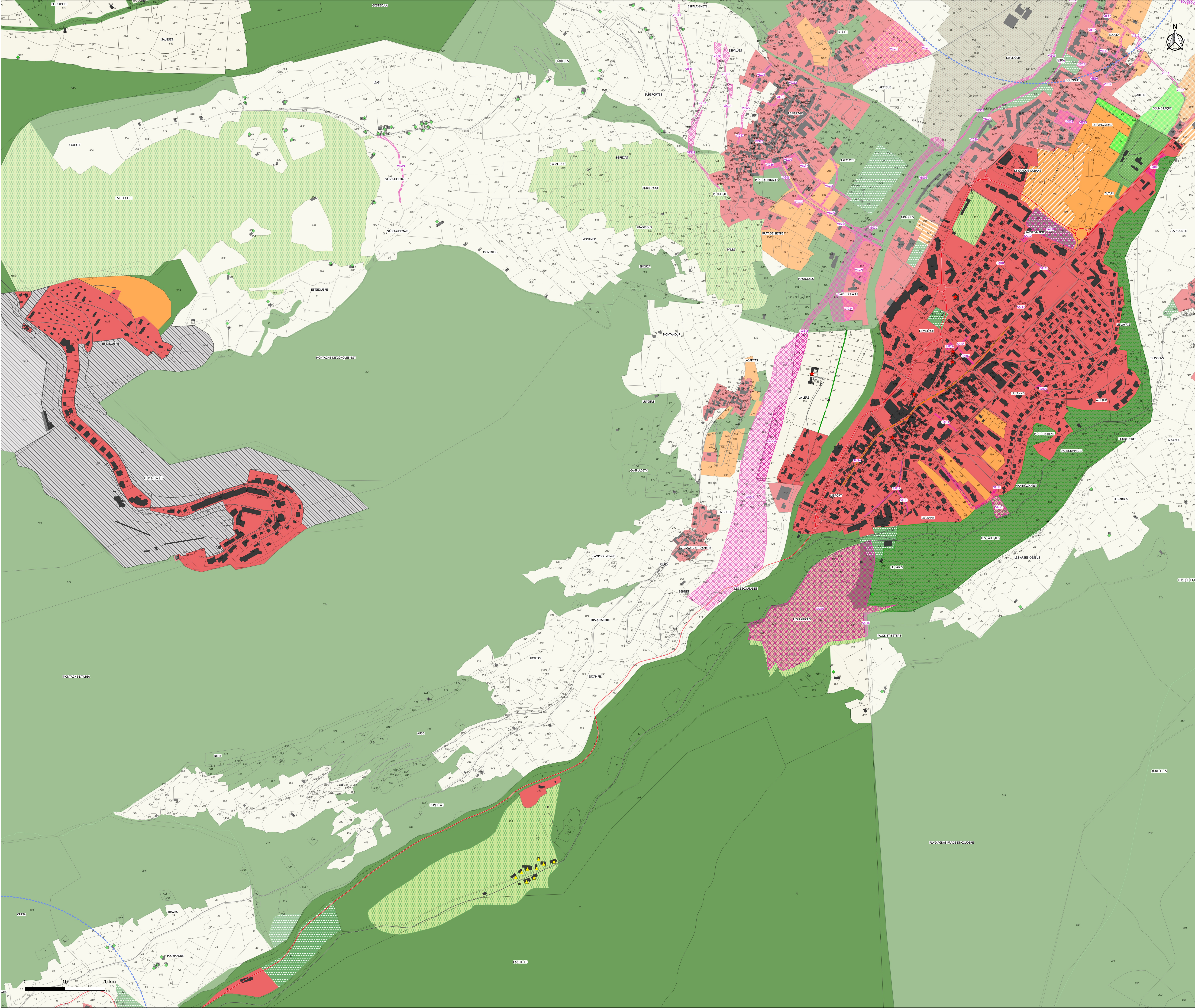




- Zonage**
- A : zone agricole
 - Ae : zone agricole à enjeu écologique
 - Ah : hameau situé en zone agricole (STECAL)
 - AU : zone à urbaniser
 - AU0 : zone à urbaniser fermée
 - AUe : zone à urbaniser pour équipement
 - AU1 : zone à urbaniser à vocation économique
 - AU2 : zone à urbaniser pour activités de loisirs ou de tourisme
 - N : zone naturelle
 - Ne : zone naturelle accueillant des carrières
 - Ner : zone naturelle accueillant des équipements publics
 - Nl : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
 - Ns : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
 - Nt : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
 - Nc : zone naturelle accueillant des activités touristiques
 - Nc : camping en zone naturelle
 - U : zone urbaine
 - Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques

- Prescriptions**
- Abri pyréen
 - Changement de destination
 - Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)

- A titre informatif**
- Exploitation agricole : élevage
 - Périphérie sanitaire autour des bâtiments d'élevage
 - Élément classé monument historique
 - Périphérie de protection patrimoniale soumise à ABF
 - Réseau routier primaire
 - Réseau routier secondaire

NB : Sur ces plans ne figurent pas les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques qui relèvent des Services d'Etat Public et peuvent rendre certains terrains inconstructibles

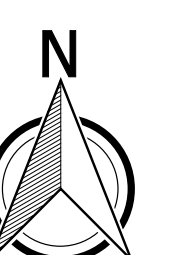
Département des
Hautes-Pyrénées

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal Aure & Louron

Echelle : 1:3800 ème

Zonage réglementaire
Document destiné à la concertation du public

17 juillet 2019



Saint-Lary-Soulan
Centre

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Maitre d'ouvrage : communauté de communes Aure Louron
Mission: PLU Aure Louron
Sources: BD TOPO® Institut National de l'Information Géographique et forestière® / DGFIP ®
Réalisation: Citadia Conseil® le 12.07.2019